

Décision concernant la cinquième question à l'ordre du jour: Questions découlant des travaux de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail

Suivi de la résolution concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général:

a) de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre du plan d'action au titre du suivi des conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées par la Conférence à sa session de 2015;

b) de prendre dûment en considération les conclusions concernant les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs adoptées par la Conférence à sa session de 2015 lorsqu'il mettra en œuvre le programme et budget pour 2016-17 et lorsqu'il préparera le plan stratégique pour 2018-2021 ainsi que les Propositions de programme et de budget pour 2018-19, et de donner effet à ces conclusions dans la mesure du possible;

c) d'allouer, dans les limites des ressources disponibles, les ressources requises pour assurer la mise en œuvre effective du plan d'action;

d) de faire rapport au Conseil d'administration, à ses sessions de novembre 2016 et novembre 2017, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action.

(Document GB.325/INS/5/2, paragraphe 12.)